

Comment prouver un accident du travail pendant le télétravail ?

Réponse courte

La preuve d'un accident du travail en télétravail repose sur la démonstration du **lien entre l'accident et l'activité professionnelle**. Le salarié doit établir que l'accident est survenu pendant les **plages horaires** convenues, sur le **lieu de télétravail** déclaré et dans le cadre de l'exécution de ses tâches professionnelles. En l'absence de témoins, les éléments de preuve indirecte prennent une importance déterminante.

Les moyens de preuve admis incluent les **relevés de connexion**, l'historique des échanges professionnels, le certificat médical horodaté et le témoignage du salarié. L'employeur doit déclarer l'accident à l'AAA qui instruit le dossier. La **présomption d'imputabilité** professionnelle s'applique lorsque l'accident survient aux temps et lieu de travail, mais l'AAA peut la renverser si les circonstances suggèrent un accident domestique.

Définition

La preuve de l'accident du travail en télétravail désigne l'ensemble des **éléments factuels et documentaires** permettant d'établir le caractère professionnel d'un accident survenu à domicile. Cette preuve est essentielle pour la prise en charge par l'AAA et obéit aux règles du **droit commun de la preuve** en matière de sécurité sociale.

Conditions d'exercice

La constitution de la preuve repose sur plusieurs éléments cumulatifs.

| Condition | Détail |
|---------------------------------|---|
| Temporalité | L'accident doit être survenu pendant les plages horaires de travail convenues |
| Localisation | L'accident doit s'être produit sur le lieu de télétravail déclaré |
| Activité professionnelle | Le salarié devait être en train d'exécuter une tâche professionnelle |
| Immédiateté | Le signalement doit être fait dans les meilleurs délais |
| Constats médicaux | Certificat médical décrivant la lésion et sa compatibilité avec les circonstances |

Modalités pratiques

La constitution du dossier de preuve suit un processus rigoureux.

| Étape | Détail |
|--------------------------------|---|
| Signalement immédiat | Prévenir l'employeur par téléphone ou e-mail horodaté |
| Certificat médical | Consulter un médecin le jour même et obtenir un certificat détaillé |
| Relevés de connexion | Sauvegarder les logs VPN, messagerie et outils professionnels |
| Description écrite | Rédiger un récit détaillé des circonstances (heure, tâche, mouvement) |
| Preuves complémentaires | Photos du lieu de l'accident, messages échangés, agenda professionnel |

Pratiques et recommandations

Élaborer un protocole interne de signalement des accidents en télétravail détaillant les étapes à suivre et les pièces à fournir.

Sensibiliser les télétravailleurs à la conservation immédiate des preuves (captures d'écran, photos, historiques) dès la survenance d'un accident.

Conserver les relevés de connexion et les logs d'activité de manière systématique pour pouvoir les produire en cas d'accident.

Accompagner le salarié dans la constitution du dossier de déclaration à l'AAA pour maximiser les chances de reconnaissance. Pour les frontaliers, consulter les règles spécifiques d'[accident transfrontalier](#) applicables.

Cadre juridique

| Référence | Objet |
|---|---|
| Art. L.312-1 Code du travail | Obligation générale de sécurité de l'employeur |
| Code de la sécurité sociale, Livre II | Régime de l'assurance accidents du travail et charge de la preuve |
| Convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020 | Application des règles de santé-sécurité au télétravail |
| Art. L.261-1 Code du travail | Encadrement de la collecte de données et logs de connexion |

En l'absence de témoins, la cohérence entre l'heure déclarée de l'accident, les relevés de connexion et le certificat médical constitue l'élément déterminant de la preuve. Un délai de signalement excessif ou une incohérence dans les circonstances déclarées peut conduire l'AAA à refuser la qualification d'accident du travail.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.